

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, VOTRE PROJET DOIT :

- Être porté par un ou des organismes d'intérêt général ou une collectivité locale et/ou territoriale (qui répondent cumulativement aux trois conditions suivantes : être d'intérêt général ou d'utilité publique, à but non lucratif, être constitué en association ou en fondation ; ou être une collectivité locale et/ou territoriale)
- Utiliser l'activité physique et sportive comme outil d'impact social et s'inscrire dans un des thématiques suivantes : santé et bien-être, éducation et citoyenneté, inclusion, solidarité et égalité, environnement et climat
- Se dérouler dans le courant de l'année 2022
- S'inscrire dans la durée
- Avoir lieu sur le territoire français (territoire métropolitain, DOM-TOM-CROM)
- Demander un soutien financier supérieur ou égal à 10 000 euros
- Le porteur de projet ne peut pas être le porteur d'un autre projet dans le cadre d'Impact 2024

**APPEL À PROJETS
IMPACT 2024**

QUELS SONT

**LES CRITÈRES
D'ÉLIGIBILITÉS ?**

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE, VOTRE PROJET DOIT :

- Être porté par une organisation ayant plus d'une année d'existence juridique
- Dans le cas de projets porté à l'échelle nationale et régionale, être porté par un consortium d'acteurs (entre 3 et 5 organisations)
- Dans le cas de projets de niveau local, être porté au bénéfice d'un public qui dépasse le cercle du public habituel de la structure porteuse
- Ne pas demander un soutien concernant le financement exclusif d'infrastructure
- **ATTENTION :** Dans le cas d'un renouvellement, pour être éligible **vous devez remplir le bilan intermédiaire**, qualitatif et financier de votre projet soutenu par Impact 2024 en 2020 ou 2021.

APPEL À PROJETS
IMPACT 2024

QUELS SONT

LES CRITÈRES
D'ÉLIGIBILITÉS ?